

## FICHE TECHNIQUE PRODUIT

### GAZOLE ADDITIVE

Références : NF EN 590 & CSR 4-0-05 (12/01/2015)

Le Gazole additivé contient un additif qui permet le maintien de la propreté des injecteurs, améliore le pouvoir lubrifiant, réduit la tendance au moussage et favorise la décantation de l'eau.

Périodes de Disponibilité dans les Dépôts de Stockage	Unité	du au	Spécifications		Méthodes
			Eté	Hiver	
			01.04 31.10	01.11 31.03	
Caractéristiques	Unité	Limites	Classe B	Classe E	Méthodes
Masse volumique à 15° C	kg/m <sup>3</sup>	Mini	820,0		NF EN ISO 3675
		Maxi	845,0		NF EN ISO 12185
Viscosité à 40° C	mm <sup>2</sup> /s	Mini	2,00		NF EN ISO 3104
		Maxi	4,50		
Teneur en Soufre	mg/kg	Maxi	10,0		NF EN ISO 20846 NF EN ISO 20847
Point de Trouble	°C	Maxi	5	- 5	NF EN 23015
Température Limite de Filtrabilité	°C	Maxi	0	- 15	NF EN 116
Indice de Cétane mesuré		Mini	51,0		NF EN ISO 5165
Indice de Cétane calculé		Mini	46,0		NF EN ISO 4264
Point d'Eclair	°C	Sup. à	55,0		NF EN 22719
Teneur en Eau	mg/kg	Maxi	200		NF EN ISO 12937
Contamination Totale (Teneur en particules)	mg/kg	Maxi	24		NF EN 12662
Pouvoir lubrifiant (HFRR)	µm	Maxi	460		NF EN ISO 12156-1
Teneur en EMAG	% vol	Maxi	7,0 *		NF EN 14078

\* Dans deux arrêtés datés du 31 décembre 2014 et publiés le 3 janvier 2015 au Journal officiel, le gouvernement français a autorisé le passage de 7 % à 8 % du taux d'incorporation d'esters méthyliques d'acides gras (EMAG) dans le gazole en France. En l'absence de la confirmation formelle de l'extension à ce nouveau produit des garanties des constructeurs en vigueur pour tout véhicule commercialisé en Europe, la profession pétrolière indique qu'elle maintient à titre conservatoire le taux d'incorporation de 7 % dans les spécifications intersyndicales en conformité avec la norme européenne EN590.

**Toute interprétation des résultats des mesures concernant les spécifications  
relève de la norme NF EN ISO 4259**